

LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Acquérir ou compléter une formation initiale par une qualification avec l'objectif de se réinsérer professionnellement. Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail en alternance associant travail en entreprise et périodes de formation.

PUBLIC et CONTRAT

- ✕ Jeunes de 18 à 25 ans
Demandeurs d'emploi de 26 ans et plus inscrits à Pôle Emploi
- ✕ CDD d'une durée comprise entre 6 et 12 mois ou de 24 mois pour les personnes sans qualification ou bénéficiaires du RSA. Il peut être conclu en CDI avec au début du contrat une période de professionnalisation de 6 à 12 mois.

REMUNERATION

Elle varie en fonction de l'âge et du niveau de formation suivie :

- ✕ Moins de 21 ans :
 - 55% du SMIC brut (824,16 €)
 - 65% du SMIC brut (974,00 €) pour un titulaire d'une qualification égale ou supérieure au bac pro
- ✕ De 21 à 25 ans révolus :
 - 70% du SMIC brut (1048,93 €)
 - 80% du SMIC brut (1198,77 €) pour un titulaire d'une qualification égale ou supérieure au bac pro
- ✕ 26 ans et plus :
 - 100% du SMIC brut (1498,47 €) au 01/01/2018 ou 85% du minimum conventionnel (le plus élevé des deux)

Les alternants sont suivis par un tuteur en entreprise et par un référent au centre de formation INTERFORA-IFAIP.

Les alternants de moins de 26 ans peuvent bénéficier d'une carte d'étudiant des métiers sous réserve que la qualification soit inscrite au RNCP et pour une formation d'une durée minimale de 12 mois.

AIDES AUX ENTREPRISES

Réduction dégressive des cotisations patronales de sécurité sociale, dans la limite de 1.6 fois le SMIC, pour toute entreprise relevant du régime d'assurance-chômage (ex-réduction Fillon). Aide forfaitaire à l'employeur pour les demandeurs d'emploi de 26 ans et plus. Pour les plus de 45 ans : exonération spécifique de cotisations patronales d'assurances sociales (maladie, maternité, invalidité, vieillesse-décès) et d'allocations familiales.

Aides spécifiques versées par l'Agefiph pour l'embauche de personnes en situation de handicap.

CONTACTS

Anne VERCRUYSSSE – Assistante Apprentissage Alternance
Christine ROCRELLE - Direction Apprentissage Alternance

Tél. : 04 72 89 06 37
Tél. : 04 72 89 06 33

INTERFORA - IFAIP

6 rue Jean Macé 69190 SAINT FONS ; Tél. : 04 72 89 06 18 www.interfora.fr / www.ifaip.fr / www.interfora-ifaip.fr